

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

**6 – 2025 / N°10**

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

**S2LO**

ID : 026-212603054-20250916-6\_2025\_10-DE

**SEANCE du 16 septembre 2025**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0

Date de la convocation : 09/09/2025

**L'an deux mil vingt- cinq et le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, VIAL Anne- Claire, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne.

**Absents excusés :** DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé  
LAMBERT Daniel et ULIN Nicolas

**Objet : Acquisitions diverses**

Le bureau propose l'acquisition des biens suivants :

Bâche pour le podium à Sud Est Bâches : 3 024.48 € TTC

Micro onde pour l'école à Conforama: 189.99 € TTC

Tabourets pour les ATSEM à Amazon : 178.00 € TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 22.09.2025

Le Maire, Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 22.09.2025  
Et de la réception en Préfecture le 22.09.2025

Le Maire